

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les principaux changements et nouveautés affectant le domaine de l'immobilier et de la construction
- Identifier les principales mesures d'adaptation aux nouveaux modes de vie et aux différents besoins des territoires
- Identifier les principales mesures de la loi ELAN pour améliorer les rapports locatifs et l'accès au logement pour tous

**PROGRAMME****1. Construire plus, mieux et moins cher**

- VIDEO - LES MESURES DE LA LOI ELAN RELATIVES A L'IMMOBILIER ET LA CONSTRUCTION 5'
- Identifier les objectifs de la loi ELAN (Atelier pédagogique - Cartes interactives) 6'
- Distinguer les mesures de la loi ELAN (Évaluation - Glisser déposer) 6'

2. S'adapter aux nouveaux modes de vie et besoins des territoires

- VIDEO - LES MESURES DE LA LOI ELAN : ADAPTATION AUX NOUVEAUX MODES DE VIE 4'
- Identifier les mesures de la Loi ELAN - Adaptation aux nouveaux modes de vie et besoins des territoires (Évaluation - Glisser déposer) 6'

3. Améliorer les rapports locatifs et l'accès aux logements

- VIDEO - LES MESURES DE LA LOI ELAN : AMELIORER LES RAPPORTS LOCATIFS 5'
- Identifier les mesures de la Loi ELAN - Améliorer les rapports locatifs et l'accès au logement pour tous (Évaluation - Glisser déposer) 5'

4. Guide synthétique

- GUIDE - Les principales mesures de la loi ELAN 18'

Questionnaire de satisfaction

- Questionnaire de satisfaction 1'

**VALIDATION**

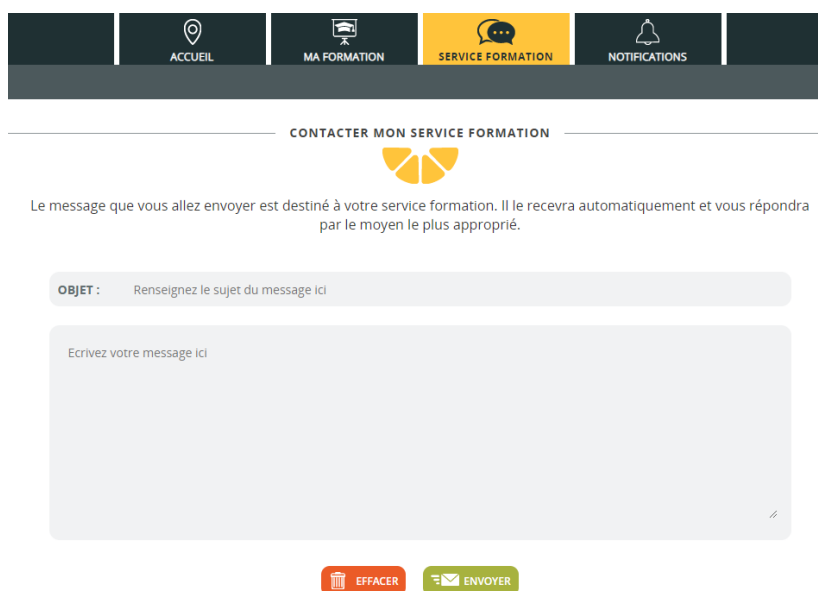
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.